



ARRÊTÉ N°2020-69

Objet : PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2212-2 et 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la SP CONSTRUCTION représenté par Monsieur POTENZA Sylvain reçue le 02 juillet 2020, qui souhaite faire des travaux au rue des Lavandières (chez Mr et Mme THEVENAZ), TAVEL (30126), disposer d'une permission du 21 août au 25 septembre 2020, afin de poser un échafaudage,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation est accordée à la SP CONSTRUCTION reçue le 02 juillet 2020, qui souhaite faire des travaux rue des Lavandières, TAVEL (30126) et disposer d'une permission de voirie du 21 août au 25 septembre 2020 afin de poser un échafaudage. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux. **Il devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant le début de son intervention.**

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 5 : Les services communaux ainsi que la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée au centre de secours des Angles.

Tavel le 03 juillet 2020,
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le **08 JUIL. 2020**

